

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Supprimer *Dudleya stolonifera* et *Dudleya traskiae* de l'Annexe II.

B. Auteur de la proposition

Etats-Unis d'Amérique*.

C. Justificatif

1. Taxonomie

1.1 Classe: Magnoliopsida

1.2 Ordre: Saxifragales

1.3 Famille: Crassulaceae

1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année: a) *Dudleya stolonifera* Moran 1950
b) *Dudleya traskiae* (Rose) Moran 1942

1.5 Synonymes scientifiques: b) *Stylophyllum traskiae* Rose; *Echeveria traskiae* (Rose) A. Berger

1.6 Noms communs: anglais: a) Laguna Beach live-forever; Laguna Beach dudleya
b) Santa Barbara Island live-forever; Santa Barbara Island dudleya

français:
espagnol:

1.7 Numéros de code: Aucun

2. Vue d'ensemble

A la quatrième session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP4; Gaborone, 1983), les Etats-Unis d'Amérique ont proposé d'inscrire *Dudleya stolonifera* et *Dudleya traskiae* à l'Annexe I (CoP4 Prop. 138 et Prop. 139), propositions qui ont été adoptées par les Parties. A la neuvième session du Comité pour les plantes (PC9; Darwin, 1999), les deux espèces ont été étudiées dans le cadre de l'examen périodique des annexes puis leur transfert de l'Annexe I à l'Annexe II a été recommandé. *Dudleya stolonifera* et *D. traskiae* ont été transférées à l'Annexe II à la CoP11 (Gigiri, 2000) et à la CoP12 (Santiago, 2002), respectivement. Ces espèces sont les seules espèces du genre *Dudleya* inscrites aux annexes CITES.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Le genre *Dudleya* comprend environ 45 espèces indigènes de l'ouest des Etats-Unis et du nord-ouest du Mexique et l'on note la plus grande concentration d'espèces en Californie, Etats-Unis (Moran 2008a). *Dudleya stolonifera* et *D. traskiae* sont indigènes de Californie; ces plantes sont des succulentes pérennes portant des feuilles en rosettes basales.

Dudleya stolonifera et *D. traskiae* sont des espèces endémiques à l'aire de répartition géographique extrêmement étroite, qui ont de très petites populations. Les espèces sont protégées par la loi des Etats-Unis sur les espèces en danger (Endangered Species Act) et par la loi de l'Etat de Californie comme espèces inscrites. Les inscriptions tant au niveau national que de l'Etat interdisent le prélèvement dans la nature et la possession de spécimens sur les terres de l'Etat et fédérales, sauf dans certaines circonstances approuvées. En outre, les espèces sont protégées par la loi Lacey (Lacey Act) qui interdit le trafic illégal de plantes et de produits de plantes d'espèces inscrites.

Le prélèvement de plantes dans la nature et le commerce étaient considérés comme des menaces importantes pour *D. stolonifera* et *D. traskiae* lorsqu'elles ont été inscrites à l'Annexe I, en 1983, mais le commerce international n'est plus une menace pour les deux espèces. Les principales menaces pour *D. stolonifera* sont le développement urbain et les plantes exogènes envahissantes (USFWS 2010). Les principales menaces pour *D. traskiae* sont le pélican brun de Californie (*Pelecanus occidentalis californicus*), la prédation par les herbivores et l'érosion des sols (USFWS 2012).

Depuis que *D. stolonifera* et *D. traskiae* ont été transférées à l'Annexe II, il y a plus de 10 ans, il n'y a pas eu de transactions enregistrées par la CITES (UNEP-WCMC 2012). Il n'y a pas non plus d'indices de commerce illégal des espèces. Comme il n'y a pas de commerce international, les espèces ne remplissent plus les critères d'inscription à l'Annexe II de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15).

En tant que seul Etat de l'aire de répartition, les Etats-Unis estiment que la suppression de *D. stolonifera* et *D. traskiae* ne stimulera pas le commerce et n'entraînera pas de problèmes de lutte contre la fraude pour d'autres espèces de plantes inscrites à la CITES. Comme les lois nationales et de l'Etat protègent *D. stolonifera* et *D. traskiae* aux Etats-Unis et que ces espèces se trouvent dans des régions reculées, relativement inaccessibles, le prélèvement de spécimens dans la nature pour le commerce international est improbable.

Cette proposition s'appuie sur une étude de l'état biologique et du commerce de *D. stolonifera* et *D. traskiae*.

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition géographique

Dudleya stolonifera est endémique des collines de San Joaquin dans le comté d'Orange, Californie, Etats-Unis (USFWS 1998). On connaît six occurrences de l'espèce, sur une superficie d'environ 10 kilomètres carrés (km²) (USFWS 2010). Il y a quatre occurrences de *D. stolonifera* sur des terres gérées par les administrations de villes et de comtés et deux occurrences sur des domaines privés (USFWS 2010). *Dudleya stolonifera* n'a jamais été localisée en dehors des collines de San Joaquin.

Dudleya traskiae est endémique de l'île de Santa Barbara, la plus petite des huit îles des Channel Islands, au large de la côte de la Californie du Sud (Clark et Halvorson 1989). L'île mesure 2,6 km² et se trouve à 61 km du continent. Tous les sites connus de *D. traskiae* sont situés sur des falaises rocheuses et des terrasses marines qui cernent l'île (CITES 2000).

3.2 Habitat

Dudleya stolonifera est limitée à des affleurements rocheux de grès et de breccia érodés, ombragés et faisant face au nord et à des parois de canyons escarpées, et pousse principalement dans des broussailles côtières à sauge ou dans des communautés de plantes du chaparral (USFWS 1998). On trouve aussi l'espèce dans le chaparral, les zones boisées et les pâturages des vallées et des pieds de collines, jusqu'à 300 mètres d'altitude (CNPS 2012a; Moran 2008b). L'habitat qui lui convient est limité à des zones discontinues à l'intérieur de l'aire de répartition de l'espèce (CITES 2000).

Dudleya traskiae est inféodée à des sols minces et peu développés sur des falaises rocheuses et des terrasses marines de 15 à 110 m de hauteur, sur les versants est, sud-est et sud-ouest de l'île de Santa Barbara (USFWS 2012). L'espèce est également présente dans plusieurs canyons, sur des

affleurements rocheux où la végétation est rare et où les plantes sont réduites à coloniser des sols minces et peu développés (Clark et Halvorson 1989). *Dudleya traskiae* est présente dans des communautés de broussailles à cactus maritimes et de broussailles poussant sur des escarpements du littoral méridional (CNPS 2012b).

3.3 Caractéristiques biologiques

Dudleya stolonifera est une plante herbacée succulente et pérenne à la tige renflée et présentant une rosette basale de feuilles plates, oblongues et vert brillant avec le bord teinté de pourpre (Moran 2008b). C'est la seule espèce du genre qui forme des tiges végétatives latérales (c.-à-d. des stolons). A la fin du printemps et au début de l'été (mai à juillet), les plantes produisent des tiges florales (pédoncules) portant des fleurs dont les pétales sont jaune-vert brillant et fusionnés près de la base. Les plantes sont tolérantes à la sécheresse. Deux hybrides de *D. stolonifera* ont été trouvés là où la plante est présente en compagnie de *D. edulis* et *D. lanceolata* (Thomson 1993 cité dans USFWS 2010).

Dudleya traskiae est une plante herbacée succulente et pérenne à la tige renflée et ramifiée qui possède entre une et plusieurs centaines de rosettes composées de 25 à 35 feuilles plates et oblongues, vertes ou glauques couvertes d'une pellicule cireuse (Clark et Halvorson 1989). Le pédoncule est axillaire et l'inflorescence est indéterminée, paniculée ou groupée en cyme (Clark et Halvorson 1989). Les feuilles qui poussent sur le pédoncule décroissent en taille à mesure qu'elles progressent vers le haut de la tige jusqu'aux fleurs (USFWS 1985). Les fleurs sont jaune brillant, souvent avec des veines rouges et fleurissent habituellement au printemps, d'avril à mai (Clark et Halvorson 1989). La plante fructifie au milieu de l'été (juillet) et la dispersion des graines et des fruits a lieu de juillet à septembre (Clark et Halvorson 1989). Les plantes sont tolérantes à la sécheresse.

On sait peu de choses sur les stratégies de reproduction de *D. stolonifera* et de *D. traskiae* mais on pense qu'elles s'autofertilisent comme c'est le cas de nombreuses espèces *Dudleya*.

3.4 Caractéristiques morphologiques

Dudleya stolonifera forme des stolons qui prennent naissance à l'axe des feuilles des rosettes les plus basses. Les rosettes sont formées de 15 à 30 25 feuilles (Moran 2008b). Feuille individuelle: 1,5–3 cm de large, 3–7 cm de long et 3–4 mm d'épaisseur; non glauque (Bartel 1993; Moran 2008b). Caudex: 1,5–3 cm de large, simple (Bartel 1993). Pédoncule: 8-25 cm de haut avec 3 à 9 petites fleurs jaune-vert (Bartel 1993). Fleurs: sépales 2-3 mm, deltoïdes, plus larges que longs; pétales 10–11 mm de long, 3-3,5 mm de large, fusionnés 1–2 mm, elliptiques, avec 10 étamines et cinq pistils (Bartel 1993). Fruits: follicules ascendants (Moran 2008b).

Dudleya traskiae forme un caudex à la rosette basale composée de 25 à 40 feuilles (Moran 2008c). Feuille individuelle: 4–15 cm de long, 1–4 cm de large et 4–6 mm d'épaisseur, glauque; base 1–4 cm de large (Bartel 1993). Caudex: 20 mm de long, 1–3 cm de large, ramifié (Bartel 1993) avec des renflements allant jusqu'à 50 cm de diamètre (Moran 2008c). Pédoncule: 1–4 mm, branches terminales 4–10 cm, 7–15 fleurs (Bartel 1993). Fleurs: sépales 2,5–4 mm, deltoïdes, pointus; pétales 8-10,5 mm de long, 3-4 mm de large, fusionnés 1–2 mm, étroitement ovoïdes, jaunes, avec 10 étamines et cinq pistils (Bartel 1993). Fruits: follicules ascendants, 7-8 mm de long; les graines sont nombreuses et minuscules, étroites et pointues (Bartel 1993; Clark et Halvorson 1989).

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

La biologie de *D. stolonifera* et de *D. traskiae* ainsi que la succession des communautés de plantes associées avec elles sont inconnues. On trouve les deux espèces dans des habitats où il y a peu de sol et peu d'autre végétation.

Dudleya stolonifera a une association positive en cooccurrence avec une espèce de lichen, *Niebla ceruchoides* (Riefner et Bowler 1995). Le lichen fait office de lit de semences pour *D. stolonifera* en fournissant l'humidité et un substrat riche en matières nutritives pour la germination des graines (Riefner et Bowler 1995).

Il semblerait que de petites abeilles et mouches aient accès au nectar des fleurs de *D. stolonifera* (Levin et Mulroy 1985 cité dans USFWS 2010). Les abeilles du genre *Bombus* et *Anthophora* ont été

identifiées comme des pollinisateurs importants d'autres espèces de *Dudleya* (Moldenke 1976 cité dans USFWS 2010).

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

Avant 1987, une partie de l'habitat occupé a été réduite en taille par le développement commercial des terres (USFWS 2010). Actuellement, l'habitat le plus vaste pour *D. stolonifera* est considéré comme stable (USFWS 2010).

L'aire de répartition passée de *D. traskiae* sur l'île de Santa Barbara est inconnue mais on pense que l'espèce occupait probablement une beaucoup plus vaste partie de l'île qu'aujourd'hui (USFWS 1985). Sur l'île, la végétation a été influencée par plus de 100 ans de perturbations anthropiques, notamment le brûlage, l'agriculture, l'introduction d'herbivores et l'utilisation intensive de l'île par la marine américaine après la Seconde Guerre mondiale (Clark et Halvorson 1989). Ce sont les premières populations humaines qui, en introduisant l'agriculture et des animaux non indigènes sur l'île, ont eu les effets les plus profonds sur la végétation. En 1850, l'île était "densément peuplée" par des chèvres domestiques (*Capra aegagrus hircus*) (Philbrick 1972 cité dans USFWS 1985). Parmi les autres animaux introduits, on peut citer: les chats domestiques (*Felis catus* ou *Felis silvestris catus*) dans les années 1880; les moutons (*Ovis aries*) au début des années 1900; le lapin néo-zélandais (*Oryctolagus cuniculus*) en 1915; et le lièvre belge (*Oryctolagus cuniculus*) en 1942 (McEachern 2004 cité dans USFWS 2012). Chacune de ces espèces a eu des effets sur la végétation naturelle. Les colons ont aussi cultivé des céréales (p. ex., l'avoine, l'orge) et des pommes de terre dans une bonne partie de l'île dans la première moitié des années 1900 (McEachern 2004 cité dans USFWS 2012). En 1981, le Service des parcs nationaux avait fini d'éradiquer tous les herbivores non indigènes de l'île ainsi qu'une plante exotique, la ficoïde glaciale (*Mesembryanthemum crystallinum*) (USFWS 2012).

L'habitat de *D. traskiae* continue de préoccuper en raison de l'érosion des sols causée par des perturbations anciennes ainsi que de la nidification et des dortoirs du pélican brun de Californie (*Pelecanus occidentalis californicus*) (USFWS 2012).

4.2 Taille de la population

La population de *D. stolonifera* se compose de six populations comptant environ 30 000 individus (USFWS 2010).

La population de *D. traskiae* se compose de 11 colonies d'environ 1000 individus (USFWS 2010).

Les deux espèces sont considérées en danger dans la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (Walter et Gillett 1998).

4.3 Structure de la population

Il n'y a pas d'information sur la structure de la population de *D. stolonifera* et de *D. traskiae*.

4.4 Tendances de la population

Avant 1987, une partie d'une population de *D. stolonifera* a été réduite en taille par le développement commercial des terres (USFWS 2010). En 1998, la population connue de *D. stolonifera* comptait six occurrences comprenant environ 8000 à 10 000 individus (USFWS 1998). Depuis, on a déterminé qu'une des six populations comptait 20 000 individus; ce qui a augmenté l'abondance totale à 30 000 individus (USFWS 2010). Les plus grandes populations de *D. stolonifera* se trouvent sur des terres gérées par des administrations de villes et de comtés qui ne seront probablement pas mises en valeur (USFWS 2010).

Dans l'histoire de l'utilisation des sols de l'île de Santa Barbara, plusieurs facteurs pourraient avoir contribué à pratiquement éliminer *D. traskiae*, notamment l'agriculture et l'introduction d'herbivores non indigènes, en particulier les lapins. La présence de *D. traskiae* sur l'île avant et pendant la période de densité élevée de lapins est inconnue, mais on pense que l'espèce était plus abondante

et qu'elle occupait probablement une beaucoup plus grande superficie de l'île avant l'introduction des herbivores (USFWS 2012), bien qu'elle n'ait jamais été abondante sur l'île (Clark et Halvorson 1989).

Certains rapports, en 1975, indiquaient que *D. traskiae* n'avait pas été prélevée depuis 1968 et que l'espèce était probablement éteinte (USFWS 2012). Plus tard cependant cette année-là, plusieurs plantes ont été découvertes sur l'île et des recherches ultérieures ont localisé quelques centaines de plantes sur la face d'une falaise (USFWS 2012). En 1978, l'espèce n'était connue que dans deux sites non précisés sur l'île et en 1985, il y avait environ 10 sites connus avec une population estimée à moins de 700 individus (USFWS 2012). Depuis, un nouveau site a été localisé sur l'île, ce qui donne un total de 11 colonies (USFWS 2012).

La quantité d'habitat adapté pour *D. traskiae* ne limite pas la croissance de la population (Clark et Halvorson 1989). Clark (1989) suggère qu'il y a une corrélation entre les précipitations et l'établissement et la croissance des plantules car la pluviosité annuelle est extrêmement variable sur l'île de Santa Barbara.

4.5 Tendances géographiques

Bien que l'aire de répartition géographique passée de *D. stolonifera* soit inconnue, on estime qu'elle pourrait avoir été plus vaste que l'aire de répartition actuelle.

Dudleya traskiae n'est pas présente en dehors de l'île de Santa Barbara.

5. Menaces

Lorsque *D. stolonifera* et *D. traskiae* ont été inscrites à l'Annexe I, le prélèvement de spécimens sauvages et le commerce étaient considérés comme des menaces importantes mais le commerce international n'est plus aujourd'hui une menace pour les deux espèces.

Les principales menaces pour *D. stolonifera* sont le développement urbain et les effets marginaux associés ainsi que l'empiètement et la concurrence de plantes exotiques (USFWS 2010).

Les principales menaces pour *D. traskiae* sont la nidification et les dortoirs du pélican brun de Californie (*Pelecanus occidentalis californicus*), la prédation par des herbivores comme *Peromyscus maniculatus exilis*, une espèce indigène, et les papillons de la famille des Noctuidae, l'érosion des sols causée par des perturbations passées et les phénomènes stochastiques (USFWS 2012).

6. Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

A l'époque de l'inscription de *D. stolonifera* et *D. traskiae* à l'Annexe I, on savait que des plantes de ces espèces étaient prélevées dans la nature pour des collections privées et que des spécimens prélevés dans la nature étaient disponibles dans les pépinières locales (CITES 1983). Toutefois, la population facilement accessible de *D. stolonifera*, qui avait fait l'objet de prélèvements, n'existe plus car les terres en question ont été commercialement développées (USFWS 1998). Aujourd'hui, il n'y a aucune preuve que l'espèce soit disponible dans le commerce, que ce soit sous forme de spécimens prélevés dans la nature ou de spécimens reproduits artificiellement (USFWS 2010).

On sait que des spécimens reproduits artificiellement de *D. traskiae* ont été mis en vente dans quelques pépinières commerciales locales et centres de jardinage associés à des jardins botaniques de Californie. Selon le *California Native Plant Exchange*, une ressource en ligne pour les plantes indigènes cultivées et leur disponibilité (<http://www.cnplx.info/>), des spécimens de *D. traskiae* ont été disponibles dans les centres de jardinage du Jardin botanique de Santa Barbara et du Jardin botanique du Rancho de Santa Ana.

6.2 Commerce légal

Comme on le voit dans la base de données sur le commerce CITES, tout le commerce de *D. stolonifera* et de *D. traskiae* a été déclaré au niveau du genre (Tableau 1; UNEP-WCMC 2012). Les Etats-Unis, qui sont le seul Etat de l'aire de répartition des espèces, n'ont jamais déclaré de commerce de ces espèces. Il n'y a pas non plus de commerce déclaré de *D. stolonifera* et de

D. traskiae depuis que les espèces ont été transférées de l'Annexe I à l'Annexe II en 2000 et 2002, respectivement. En fait, depuis que les espèces ont été inscrites en 1983, il n'y a eu qu'une seule exportation déclarée de 2461 spécimens reproduits artificiellement de France en Suisse, en 1985.

Il y a deux mentions de spécimens saisis (8) du Mexique vers les Etats-Unis, qui pourraient concerner des espèces de *Dudleya* indigènes du Mexique mal identifiées sous le nom de *D. stolonifera* ou de *D. traskiae*.

Comme on peut le voir dans la base de données sur le commerce CITES, 104 spécimens reproduits artificiellement de *D. traskiae* ont été exportés de Belgique en Suisse en 2010. Selon l'autorité scientifique CITES de Belgique, les espèces qui ont fait l'objet de commerce n'étaient pas des spécimens de *D. traskiae* comme indiqué mais de *Dudleya brittonii* (indigène du Mexique), qui n'est pas inscrite à la CITES (F. Arijs, pers. comm., sept. 19, 2012).

Tableau 1: Base de données sur le commerce CITES PNUE-WCMC pour *Dudleya* spp. 1984–1990.

Année	Taxons	Exportateur	Importateur	Quantité	Source
1984	<i>Dudleya</i> spp.	Mexique	Etats-Unis	1	Non déclaré
1985	<i>Dudleya</i> spp.	France	Suisse	2461	Reproduits artificiellement
1986	<i>Dudleya</i> spp.	Mexique	Etats-Unis	1	Saisi
1990	<i>Dudleya</i> spp.	Mexique	Etats-Unis	7	Saisis

6.3 Parties et produits commercialisés

Aucun n'est connu.

6.4 Commerce illégal

Il n'y a pas d'indices de commerce illégal, depuis les Etats-Unis, de spécimens de *D. stolonifera* et *D. traskiae* prélevés dans la nature. Rien n'indique que la suppression de ces espèces des contrôles CITES encouragerait le prélèvement illégal de spécimens pour le commerce international.

6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Selon la base de données sur le commerce CITES, il y a eu très peu de demandes de spécimens de *D. stolonifera* et *D. traskiae* (UNEP-WCMC 2012). En conséquence, la suppression de ces espèces de l'Annexe II n'aurait pas d'effet sur le commerce réel ou potentiel des spécimens et ne devrait pas encourager le prélèvement illégal de spécimens pour le commerce international.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

En 1987, *D. stolonifera* a été inscrite dans la catégorie 'menacée' de la loi de Californie sur les espèces en danger de 1970 (*California Endangered Species Act*), telle qu'amendée (CDFG 2012). En 1998, l'espèce a été inscrite 'menacée' au plan national dans le cadre de la loi des Etats-Unis sur les espèces en danger, de 1973 (*U.S. Endangered Species Act*), telle que modifiée (USFWS 1998). Les inscriptions nationales et d'Etat interdisent le prélèvement dans la nature et la possession de spécimens sur les terres de l'Etat et fédérales, sauf dans certaines circonstances approuvées comme la recherche.

Quatre occurrences et les plus grandes populations de *D. stolonifera* se trouvent sur des terres gérées par des administrations de villes et de comtés de Californie et deux occurrences sont sur des terres privées où il n'y a pas de protection légale (USFWS 2010). Toutefois, les propriétaires privés ont l'obligation de notifier le *California Department of Fish and Game* 10 jours avant toute

perturbation des terres où l'on trouve *D. stolonifera* afin que les plantes puissent être sauvées (USFWS 2010).

En 1978, *D. traskiae* a été inscrite au plan national dans la catégorie 'en danger' au titre de la loi des Etats-Unis sur les espèces en danger, de 1973 (*Endangered Species Act*), telle que modifiée (USFWS 1998). En 1979, l'espèce a été inscrite dans la catégorie en danger au titre de la loi de Californie sur les espèces en danger de 1970 (*California Endangered Species Act*), telle qu'amendée (CDFG 2012). Les inscriptions nationales et d'Etat interdisent le prélèvement dans la nature et la possession de spécimens sur les terres de l'Etat et fédérales, sauf dans certaines circonstances approuvées (p. ex., la recherche). *Dudleya traskiae* n'est présente que sur l'île de Santa Barbara dans le Parc national des Channel Islands, géré par le Service des parcs nationaux. Le Service des parcs nationaux a l'obligation, en vertu de la loi des Etats-Unis sur les espèces en danger et des règlements des agences de conserver les espèces en danger et menacées ainsi que leur habitat et d'empêcher toute activité qui pourrait mettre en péril la survie de l'espèce inscrite.

Dudleya stolonifera et *D. traskiae* sont aussi protégées par la loi Lacey (U.S. *Lacey Act*), qui interdit la possession de plantes sauvages (y compris de racines, graines et autres parties) indigènes de tout Etat, soit inscrites à la CITES, soit inscrites selon les lois de l'Etat qui assurent la conservation d'espèces menacées d'extinction. La loi Lacey stipule qu'il est illégal d'importer, d'exporter, de transporter, de vendre, de recevoir, d'acquérir ou d'acheter, dans le cadre des échanges commerciaux inter-Etat ou internationaux, toute plante sauvage ou partie qui est obtenue, possédée, transportée ou vendue en infraction à toute loi ou à tout règlement interne à un Etat. Il est également illégal d'importer, d'exporter, de transporter, de vendre, de recevoir, d'acquérir ou d'acheter toute plante sauvage ou partie obtenue ou possédée en infraction à toute loi, tout traité ou règlement américain ou en infraction aux lois tribales autochtones.

7.2 Au plan international

Dudleya stolonifera et *D. traskiae* ont été inscrites à l'Annexe I de la CITES à la CoP4 (Gaborone, 1983). A sa neuvième session (Darwin, 1999), le Comité pour les plantes a examiné les deux espèces dans le cadre de l'examen périodique des annexes et a recommandé qu'elles soient transférées à l'Annexe II. A la CoP11 (Gigiri, 2000) et à la CoP12 (Santiago, 2002), respectivement, *D. stolonifera* et *D. traskiae* ont été transférées de l'Annexe I à l'Annexe II.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

L'aire de répartition de *D. stolonifera* est entièrement comprise dans les limites de la sous-région centrale/côtière de la zone de planification de la conservation des communautés naturelles de Californie (*California Natural Communities Conservation Planning area*) (USFWS 1998). Des populations de *D. stolonifera* sont protégées sur le territoire fédéral et le territoire de l'Etat et les impacts pour les espèces doivent être pris en considération pour toutes les activités proposées dans leur habitat.

Le *U.S. Fish and Wildlife Service* est responsable du rétablissement, du statut d'inscription et des efforts de lutte contre la fraude pour la protection de *D. stolonifera* et *D. traskiae* et a publié un plan de rétablissement pour *D. traskiae* (USFWS 1985). Les principaux objectifs de ce plan consistent à assurer à *D. traskiae* une condition autosuffisante vigoureuse, à étendre la répartition pour inclure 95% de l'habitat adapté et, au bout du compte, à supprimer l'espèce de la loi des Etats-Unis sur les espèces en danger (USFWS 1985).

Le Service des parcs nationaux est responsable de la gestion et de la protection de *D. traskiae* sur l'île de Santa Barbara. Il a mis en œuvre de nombreuses activités de gestion afin de restaurer les processus biologiques naturels et d'éliminer les sources externes de perturbation sur l'île. Les activités comprennent: éradication de tous les lièvres et lapins de l'île; éradication de la ficoïde glaciale non indigène; élimination des sentiers de randonnée près des sites où se trouve *D. traskiae*; cantonnement des visiteurs à des sentiers balisés et zones de campement sur l'île et à des mouillages pour les bateaux; et interdiction de sortir des sentiers (USFWS 2012). Le Service des parcs nationaux surveille de façon régulière les populations de *D. traskiae* et conduit des activités de recherche de plantes supplémentaires sur l'île.

8.2 Surveillance continue de la population

Le *U.S. Fish and Wildlife Service* et le *California Department of Fish and Game* sont responsables du suivi des populations de *D. stolonifera*.

Le Service des parcs nationaux est responsable du suivi des populations de *D. traskiae*. En 1984, le Service des parcs nationaux a lancé un programme de suivi à long terme des communautés de plantes sur l'île de Santa Barbara et assure un suivi régulier des populations tout en menant des recherches pour trouver des plantes supplémentaires de *D. traskiae* sur l'île.

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

Le commerce international ne semble pas être un facteur affectant l'état de *D. stolonifera* et *D. traskiae*. La base de données sur le commerce CITES n'a enregistré qu'une déclaration concernant des spécimens reproduits artificiellement de *Dudleya* spp. (UNEP-WCMC 2012). Rien n'indique que le commerce international de spécimens prélevés dans la nature serait encouragé par la suppression des espèces de l'Annexe II.

8.3.2 Au plan interne

Dudleya stolonifera et *D. traskiae* sont protégées par la loi des Etats-Unis sur les espèces en danger et la loi de l'Etat de Californie en tant qu'espèces inscrites. En outre, les espèces sont aussi protégées par la loi Lacey.

D'autres mesures de protection sont en place pour *D. traskiae* parce qu'elle se trouve tout entière dans un parc national, ce qui interdit le prélèvement de plantes indigènes. Pour empêcher le braconnage de plantes, tous les visiteurs qui se rendent sur l'île de Santa Barbara sont limités à un réseau de sentiers balisés, de zones de campement et de zones de mouillage pour les bateaux et l'exploration hors sentiers est interdite (USFWS 2012).

8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

On ignore qu'elle est l'ampleur de la reproduction artificielle de plantes de *D. stolonifera* et *D. traskiae*. Quelques pépinières de Californie mettent à disposition des plants de *D. traskiae* reproduits artificiellement.

8.5 Conservation de l'habitat

L'Etat de Californie et les administrations locales protègent et préservent l'habitat de *D. stolonifera* sur les terres publiques. Aucune protection de ce type n'est accordée aux habitats se trouvant sur des terres privées.

Le Service des parcs nationaux est responsable de la gestion et de la protection de *D. traskiae* et de son habitat sur l'île de Santa Barbara. Il a réussi à atténuer les perturbations modernes à l'habitat et à restaurer la végétation indigène (Clark et Halvorson 1989; USFWS 2012). Le Service des parcs a mis en œuvre de nombreuses activités de gestion pour restaurer les processus biologiques naturels et éliminer les sources externes de perturbation sur l'île (USFWS 2012).

8.6 Mesures de sauvegarde

Dudleya stolonifera et *D. traskiae* sont protégées par les lois d'Etat et fédérales et les règlements qui interdisent le prélèvement de plantes dans la nature sur des terres publiques et exigent de tenir compte intégralement des espèces lors de la préparation de documents environnementaux relatifs à des changements dans leur environnement et leur statut. Les espèces sont aussi protégées par la loi Lacey (Lacey Act) qui interdit le trafic illégal de plantes et de produits de plantes d'espèces inscrites. L'espèce continuera d'être surveillée par les agences d'Etat et fédérales responsables.

9. Information sur les espèces semblables

Dudleya stolonifera et *D. taskiae* sont les seules espèces de la famille des Crassulaceae inscrites aux annexes CITES. Il n'y a pas de préoccupations de ressemblance avec d'autres plantes inscrites aux annexes CITES.

10. Consultations

Des lettres de consultation ont été envoyées aux agences d'Etat et fédérales appropriées en Californie; les réponses reçues soutiennent la suppression de l'espèce des annexes CITES.

11. Remarques supplémentaires

Aucune.

12. Références

- Bartel, J. A. 1993. *Dudleya*. In: J.C. Hickman, Ed. 1993. The Jepson Manual: Higher plants of California. University of California Press, Berkeley, California, USA.
- CDFG (California Department of Fish and Game). 2012. State and Federally listed endangered and threatened, and rare plants of California. On-line at: <http://www.dfg.ca.gov/biogeodata/cnddb/pdfs/TEPlants.pdf>. Accessed September 12, 2012.
- CITES (Convention on International Trade in Environmental Species). 2000. Proposal to transfer *Dudleya stolonifera* and *Dudleya taskiae* from Appendix I to Appendix II (Prop. 11.7). Submitted by Switzerland, for consideration at the eleventh meeting of the CITES Conference of the Parties. Gigiri, Kenya, April 10-20, 2000. On-line at: <http://www.cites.org/eng/cop/11/prop/07.pdf>. Accessed September 10, 2012.
- CITES. 2002. Proposal to transfer *Dudleya taskiae* from Appendix I to Appendix II (Prop. 48). Submitted by United States of America, for consideration at the twelfth meeting of the CITES Conference of the Parties. Santiago, Chile, November 3-15, 2002. On-line at: <http://www.cites.org/eng/cop/12/prop/E12-P48.pdf>. Accessed September 10, 2012.
- CITES. 1983. Proposals to include *Dudleya stolonifera* and *Dudleya taskiae* in Appendix I of CITES (Props. 138 and 139). Submitted by the United States of America, for consideration at the fourth meeting of the CITES Conference of the Parties. Gaborone, Botswana, April 19-30, 1983. On-line at: <http://www.cites.org/eng/cop/04/prop/index.shtml>. Accessed September 10, 2012.
- Clark, R.A. 1989. The Ecological Status and Distribution of the Endangered Succulent, *Dudleya taskiae*, on Santa Barbara Island, California. Master's thesis, University of California, Santa Barbara, California.
- Clark, R.A. and W.L. Halvorson. 1989. Status of the endangered and rare plants on Santa Barbara Island Channel Islands National Park. Final report. California Department of Fish and Game, California, USA. On-line at: http://en.wikipedia.org/wiki/Dudleya_taskiae. Accessed September 11, 2012.
- CNPS (California Native Plant Society). 2012a. *Dudleya stolonifera*. Inventory of Rare and Endangered Plants (online edition, v8-01a). California Native Plant Society. Sacramento, California, USA. On-line at: <http://www.rareplants.cnps.org/detail/581.html>. Accessed on September 12, 2012.
- CNPS (California Native Plant Society). 2012b. *Dudleya taskiae*. Inventory of Rare and Endangered Plants (online edition, v8-01a). California Native Plant Society. Sacramento, California, USA. On-line at: <http://www.rareplants.cnps.org/detail/582.html>. Accessed on September 12, 2012.
- Levin, G.A. and T.W. Mulroy. 1985. Floral morphology, nectar production, and breeding systems in *Dudleya* subgenus *Dudleya* (Crassulaceae). Transactions of San Diego Society of Natural History, 21.
- McEachern, K. 2004. Ecological effects of animal introductions at Channel Islands National Park. Park Science, 22 (2).
- Moldenke, A.R. 1976. California pollination ecology and vegetation types. Phytologia 34.
- Moran, R.V. 2008a. *Dudleya*. In: Flora of North America. Vol . 8. eFlora. Missouri Botanical Garden, St. Louis, Missouri and Harvard University Herbaria, Cambridge, Massachusetts, USA. On-line at: http://efloras.org/florataxon.aspx?flora_id=1&taxon_id=111029. Accessed September 11, 2012.

- Moran, R.V. 2008b. *Dudleya stolonifera*. In: Flora of North America. Vol. 8. eFlora. Missouri Botanical Garden, St. Louis, Missouri and Harvard University Herbaria, Cambridge, Massachusetts, USA. On-line at: http://efloras.org/florataxon.aspx?flora_id=1&taxon_id=250092060. Accessed September 11, 2012.
- Moran, R.V. 2008c. *Dudleya traskiae*. In: Flora of North America. Vol. 8. eFlora. Missouri Botanical Garden, St. Louis, Missouri and Harvard University Herbaria, Cambridge, Massachusetts, USA. On-line at: http://efloras.org/florataxon.aspx?flora_id=1&taxon_id=250092059. Accessed September 11, 2012.
- National Park Service. 2011 Channel Islands National Park: Santa Barbara Island. On-line at: <http://www.nps.gov/chis/planyourvisit/santa-barbara-island.htm>. Accessed September 11, 2012.
- Philbrick, R. 1972. The plants of Santa Barbara Island, California. *Madrono* 21: 329-393.
- Thomson, P.H. 1993. *Dudleya* and *Hasseanthus* handbook. Bonsall Publications, Bonsall, California.
- UNEP-WCMC (United Nations Environment Programme-World Conservation Monitoring Centre). 2012. CITES Trade Database. Cambridge, United Kingdom. On-line at: <http://www.unep-wcmc-apps.org/citestrade/expert.cfm?CFID=47570517&CFTOKEN=84510113>. Accessed September 12, 2012.
- USFWS (U.S. Fish and Wildlife Service). 1998. Determination of endangered or threatened status for four plants from southwestern California and Baja California, Mexico [including *Dudleya stolonifera*]. Final rule. On-line at: http://ecos.fws.gov/docs/federal_register/fr3325.pdf. Accessed September 11, 2012.
- USFWS. 2010. *Dudleya stolonifera* (Laguna Beach liveforever) 5-Year Review: Summary and Evaluation. On-line at: <http://ecos.fws.gov/speciesProfile/profile/speciesProfile.action?sPCODE=Q0OH>. Accessed September 11, 2012.
- USFWS. 2012. *Dudleya traskiae* (Santa Barbara Island liveforever) 5-Year Review: Summary and Evaluation. On-line at: <http://ecos.fws.gov/speciesProfile/profile/speciesProfile.action?sPCODE=Q1VT>. Accessed September 11, 2012.
- USFWS. 1985. Santa Barbara Island Liveforever (*Dudleya traskiae*) Recovery Plan. U.S. Fish and Wildlife Service, Portland, Oregon, USA. On-line at: <http://ecos.fws.gov/speciesProfile/profile/speciesProfile.action?sPCODE=Q1VT>. Accessed September 11, 2012.
- USFWS. 1998. Determination of Endangered or Threatened Status for four plants from southwestern California and Baja California, Mexico [including *Dudleya stolonifera*]. Final rule. Federal Register. 63:54938-54956. On-line at: http://ecos.fws.gov/docs/federal_register/fr3325.pdf. Accessed September 11, 2012.
- USFWS. 1978. Determination that 11 Plant Taxa are Endangered Species and 2 Plant Taxa are Threatened Species [including *Dudleya traskiae*]. Final rule. Federal Register. 43:17910-17916. On-line at: <http://ecos.fws.gov/speciesProfile/profile/speciesProfile.action?sPCODE=Q1VT>. Accessed September 11, 2012.
- Walter, K.S. and Gillett, H.J. Eds. (1998). 1997 IUCN Red List of Threatened Plants. Compiled by the World Conservation Monitoring Centre. IUCN The World Conservation Union, Gland, Switzerland and Cambridge, United Kingdom.